

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

BIENVENUE À BORD!

Guide pour s'initier au transport en commun à Trois-Rivières



TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ

La Société de transport de Trois-Rivières possède des ententes avec le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy et les écoles privées de Trois-Rivières pour permettre le transport des élèves. Puisqu'ils sont des milliers à fréquenter son réseau le matin et le soir, la STTR déploie des autobus supplémentaires pour répondre à leurs besoins de mobilité. C'est ce qu'on appelle des « autobus extra » et ceux-ci sont clairement identifiés sur leurs **girouettes**. En intégrant ces autobus aux circuits réguliers du réseau, la STTR bonifie le service offert à l'ensemble des usagers. Lorsqu'on désigne le service de transport déployé en extra à l'attention des élèves, on parle donc de transport scolaire intégré.

ACCÉDER À SON ITINÉRAIRE POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE

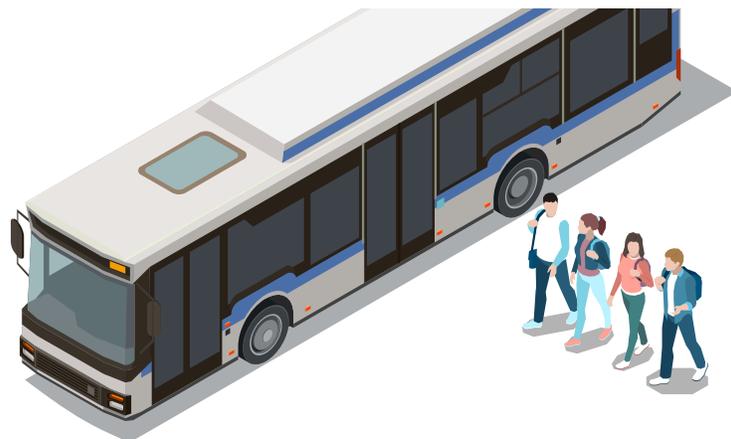
Si vous avez reçu une lettre de votre établissement scolaire qui indique que le service de transport vers l'école sera offert par la STTR, voici ce que vous devez faire pour accéder à l'itinéraire qui vous sera proposé :

- 1 Rendez-vous au sttr.qc.ca
- 2 Cliquez sur la « zone étudiante »
- 3 Entrez votre numéro de fiche
- 4 Sélectionnez l'école fréquentée dans le menu déroulant

L'itinéraire sera affiché automatiquement en fonction de votre domicile et de l'emplacement de votre école. Si vous avez des questions concernant le trajet, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle au 819-373-4533.

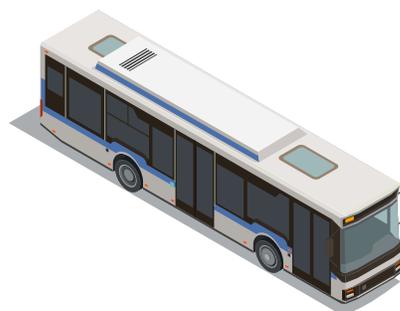
NOUVEAUX USAGERS PENDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE

Si vous vous déplacez pour la première fois avec la STTR, il est important de valider la carte CITÉ qui vous a été remise par votre école, au moment de votre embarquement. Si vous ne possédez pas encore de carte CITÉ, il faudra montrer au chauffeur le carton d'embarquement temporaire, lequel est généralement distribué lors des premiers jours de classe.



LES PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE L'AUTOBUS JAUNE ET LE TRANSPORT EN COMMUN

- 1** L'autobus de la STTR se rend aux arrêts et il est important de se présenter à l'arrêt (ou au lieu indiqué dans la zone scolaire) au moins cinq minutes avant l'heure de passage indiquée.
- 2** Tous les usagers doivent valider leur carte CITÉ ou procéder au paiement lors de l'embarquement. Il est donc important de ne pas oublier sa carte CITÉ, sans quoi vous devrez payer votre passage avec de la monnaie.
- 3** Il est possible d'être debout dans l'autobus de la STTR. Cela n'est pas dangereux et il suffit de se tenir après les poteaux et les courroies prévus à cet effet, lors des déplacements.
- 4** Vous devez appuyer sur la sonnette ou tirer la corde pour signifier au chauffeur que vous souhaitez descendre de l'autobus. Aussi, il est important de sonner suffisamment à l'avance pour permettre au chauffeur d'immobiliser l'autobus de façon sécuritaire.
- 5** Il est possible qu'il faille se déplacer à bord de deux autobus différents pour se rendre à destination. Cela s'appelle une correspondance et celles-ci s'effectuent toujours en terminus sur le réseau de la STTR.
- 6** L'autobus de la STTR ne déploie pas de panneau d'arrêt au moment de débarquer un usager. Pour des raisons de sécurité, il est donc très important de ne jamais traverser la rue devant l'autobus après avoir descendu de celui-ci. Il faut plutôt attendre que l'autobus reparte et utiliser un passage piétonnier pour traverser la rue en toute sécurité.
- 7** La carte CITÉ permet d'accéder à l'ensemble du réseau de la STTR ! Les élèves ont donc une grande autonomie pour se déplacer et pratiquer des activités parascolaires après l'école.



CONSIGNES À RESPECTER

Pour assurer le bien-être de tous les usagers, il est important de respecter certaines règles lorsqu'on se déplace en transport collectif. Voici un rappel des principales consignes :

- 1** Cédez votre place aux usagers à mobilité réduite, dont les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes avec une déficience visuelle et les femmes enceintes.

- 2** Déplacez-vous à l'arrière de l'autobus, au moment de l'embarquement.

- 3** Placez votre sac à dos entre vos jambes pour ne pas gêner la circulation.

- 4** Ne mettez pas vos pieds sur les bancs.

- 5** Écoutez votre musique dans des écouteurs.

- 6** Parlez au cellulaire de manière à ne pas importuner les usagers à proximité.

- 7** À l'exception des chiens-guides, les animaux de compagnie doivent être transportés dans une cage et ne pas nuire au confort des autres usagers.

- 8** Si possible, descendez par la porte arrière de l'autobus.

- 9** Il est interdit d'abîmer l'autobus ou d'endommager le matériel à bord de celui-ci.

- 10** Il est interdit de consommer de l'alcool, du tabac, de la drogue ou de vapoter à bord de l'autobus.

